



Section Transport de courtoisie	Page 1 de 2
Type Admissibilité	Date 1 ^{er} octobre 2008

Énoncé	<p>Sachant qu'il existe des situations précises ou exceptionnelles qui demandent un examen sur une base individuelle, le STWDSTS a établi des procédures pour l'octroi des sièges de courtoisie. Ces sièges ne peuvent être accordés que pour l'avantage des élèves et ne doivent en aucun cas entraîner des frais supplémentaires ou un plus long trajet en autobus. De plus, ils ne doivent pas créer de précédents ni défavoriser les élèves qui prennent déjà l'autobus.</p>
Procédures	<p>Le transport de courtoisie est assigné chaque année. Les parents, les tuteurs ou les tutrices doivent soumettre les demandes de transport de courtoisie au STWDSTS par le biais de l'école en utilisant le formulaire Demande de transport de courtoisie (TF006).</p> <p>Un siège de courtoisie peut être accordé lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un siège est disponible à bord de l'autobus.2. L'arrêt d'autobus existe déjà.3. L'itinéraire de l'autobus et la durée du trajet ne sont pas touchés. <p>En collaboration avec la direction d'école, le STWDSTS :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Reçoit et évalue la demande.2. Informe le parent, le tuteur ou la tutrice lorsqu'un siège a été accordé en envoyant une Lettre de transport de courtoisie (TF009), laquelle doit être signée par le parent, le tuteur ou la tutrice et retournée au STWDSTS.3. Informe l'école de sa décision et en explique les raisons.4. Tient une liste à jour des élèves à qui on a accordé un siège de courtoisie.5. Assigne les sièges, tout d'abord, d'après l'âge du plus jeune (année), puis d'après la distance du trajet jusqu'à l'école et le besoin d'équité entre les conseils scolaires lorsque deux écoles se partagent un autobus en même temps. <p>La disponibilité des sièges sera déterminée après le 30</p>



Section Transport de courtoisie	Page 2 de 2
Type Admissibilité	Date 1 ^{er} octobre 2008

Procédures (suite)	<p>septembre en ayant comme objectif d’assigner les sièges aux élèves d’ici le 31 octobre.</p> <p>Les demandes de changement effectuées sur une base temporaire ou pour une durée limitée – comme changer d’autobus pour visiter des amis, se rendre à un travail ou à la maison d’une gardienne lorsque les parents sont en vacances ou partis en voyage – ne seront pas considérées comme des sièges de courtoisie et ne seront pas approuvées.</p> <p>Pendant l’année scolaire, le transport de courtoisie peut être retiré en tout temps dans l’une ou l’autre des situations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les sièges sont requis pour des élèves admissibles.2. Il est nécessaire de modifier l’itinéraire.3. Le comportement de l’élève est inacceptable.
---------------------------	---